

## Conseil Municipal n°8

Séance du 7 Septembre 2021 à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,  
Date de convocation : 03/09/2021

**Personnes présentes** :15/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Valérie GUILLAUME -Isabelle BRUNEL-Julien DELHEUR-Sandrine MARECHET

**Secrétaires** :Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

**Secrétaire de séance** :Sandrine MARECHET

**Absents excusés** :

### 1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte-rendu.  
Préciser le coût (6 000 euros) pour l'option de continuer avec le paysagiste.

**Approuvé à 15 voix sur 15 voix**

### 2- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**M le Maire rappelle :**

La réception de deux dossiers de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçus en mairie. Ces dossiers concernent les parcelles suivantes :

**Le bien est situé 16 rue des Royats**

**Références cadastrales : A 2221 00ha05a26ca**

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de cette propriété.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas s'opposer à cette vente.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

### 3- DECISION MODIFICATIVE N°3

**M le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances :**

La troisième décision modificative concerne la section du budget de fonctionnement et d'investissement M MASSACRIER propose :

| Recettes section de fonctionnement                     |                     |
|--|---------------------|
| <b>Chap 73 Article 7381</b> fond des droit de mutation | <b>+ 11 171.20€</b> |
| Dépenses section de fonctionnement                     |                     |
| <b>Chap 023</b> virement section investissement        | <b>+ 6000 €</b>     |
| <b>Chap 011 article 615231</b> entretien voirie        | <b>+ 5171.20€</b>   |

| Recettes section d'investissement   |                 |
|-------------------------------------|-----------------|
| <b>Chap 021</b>                     | <b>+ 6000 €</b> |
| Dépenses section d'investissement   |                 |
| <b>Opération 457 mode doux</b>      | <b>+ 4000 €</b> |
| <b>Opération 447 mobilier école</b> | <b>+ 2000 €</b> |

M MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°3

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°3.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

#### **4- RECTIFICATION DECISION MODIFICATIVE N°1**

**M le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances :**

**M. Didier MASSACRIER propose en section de fonctionnement**

| Recettes section de fonctionnement                |               |
|---|---------------|
| Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté : | <b>- 10 €</b> |
| Chapitre 70 article 7067 Prestations services :   | <b>+ 10</b>   |

**M MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°1**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette rectification de la décision modificative n°1.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

#### **5- VALIDATION DE LA CHARTE A L'USAGE DES PELERINS.**

**M. le Maire passe la parole au conseiller délégué M DUQUESNE:**

Suite à une mise à plat de la gestion du local Jacquaire pour l'hébergement des pèlerins, il s'avère que selon les responsables réseau de Saint Jacques de Compostelle, il doit être élaboré une charte pour règlementer

cet accueil. Ce dernier remplacera le règlement actuel.

M. DUQUESNE présente la charte et demande aux membres du conseil de l'approuver.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette charte ci-dessus telle que présentée.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

## **6- TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES**

**M le Maire rappelle :**

Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale 3 noms inscrits, ceci fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont ne sont retenues que les personnes qui ont atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Il est procédé au tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale de la commune.

Après les opérations de tirage au sort, la liste des personnes proposées pour être jurés est la suivante :

- M. GACHET Alain,
- M. ROCHE Philippe,
- M. MONTET Pierre-Marie,

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce tirage au sort.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce tirage au sort.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

## **7- AVENANT PROTECTION DES DONNEES**

**M le Maire rappelle :**

Une convention concernant la protection des données a été signée avec le service commun de Loire Forez agglomération, Karine Pascal en est la référente à la mairie. LFA met en place ce service commun, avec un professionnel pour nous conseiller. La prise en compte du coût des logiciels s'ajoutant aux salaires des personnes employées à cet effet, amène la commune à signer un avenant.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser le Maire à signer cet avenant.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cet avenant.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

## **8- CONVENTION SAGE AVEC SIEL**

**M le Maire rappelle :**

Le Service d'Assistance à la Gestion Energétique du Siel signe tous les 6 ans une convention avec la commune, cette dernière est à renouveler. Elle permet le suivi annuel des consommations énergétiques. C'est un outil d'aide au diagnostic et à l'assistance ; elle permet le suivi de travaux, la mise en place de télégestion, et également un accompagnement sur les projets d'énergie renouvelable. Jusqu'à peu de temps, le service était rendu mais depuis plusieurs mois, plusieurs communes et les élus responsables de ce domaine ont fait part de leur mécontentement (manque de conseils). On peut se poser la question de l'utilité de ce service...

Le montant payé est de l'ordre de 1 000 euros par an.

Après mure réflexion, le conseil décide de suspendre cette convention avec ce service.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver cette convention.**

**Contre à 15 voix sur 15.**

#### **9- GARANTIE D'EMPRUNT BATIR ET LOGER**

**M le Maire rappelle :**

Dans le cadre de la construction des nouveaux logements, l'assemblée délibérante de commune de Saint Georges Haute Ville se doit d'accorder sa garantie auprès de bâtir et loger à hauteur de 21%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 823 106,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignation. Ceci, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 125382 constitué de 4 lignes de prêts.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser le Maire à signer cette garantie de prêt.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette garantie de prêt.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

#### **10- CONVENTION TEMPORAIRE COMMERCE**

**M le Maire rappelle :**

Pour continuer à percevoir les loyers du commerce, il faut signer une convention temporaire, qui sera signée compte tenu de l'accord de chacune des parties. La convention reprend le bail, en précisant que c'est temporaire et que s'il y a vente, on gardera ce type de contrat pendant le transfert du local dans un local provisoire et jusqu'à l'achèvement des travaux du local actuel. C'est seulement après cela que nous pourrons consentir un bail commercial.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour autoriser le Maire à signer cette convention temporaire.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention temporaire.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

#### **11- VALIDATION DES HORAIRES SCOLAIRES**

**M le Maire rappelle :**

L'inspection académique demande à la commune de valider pour trois nouvelles années les horaires scolaires de la semaine à quatre jours pour être dans le même calendrier que les autres communes.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ces horaires scolaires.**

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces horaires scolaires.**

**Approuvé à 15 voix sur 15.**

#### **12- SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE.**

**M le Maire rappelle :**

La loi de finance 2020 propose aux communes d'exonérer pour deux ans de taxe foncière les nouvelles habitations. Si on ne souhaite pas l'appliquer, on doit le délibérer en conseil municipal.

**M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette suppression d'exonération de la taxe foncière**

**Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas approuver cette délibération.**

**Contre à 10 voix sur 15.**

## **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **Infos diverses :**

- **Certificat d'adressage pour bâtir et loger**  
Pour les 11 logements, il faut mettre en place les adresses. 2 appartements avec sortie sur le chemin les Cèdres Bleus : on garde le système métrique. Pour les autres, impasse des Cèdres, on va conserver également le système métrique, avec un numéro par bloc.
- **Réorganisation du centre des finances publiques**  
La Direction Générale des Finances Publiques se nomme désormais le SGC (Service de Gestion Comptable) et en son sein deux conseillers CDL (conseiller aux décideurs locaux) sont au service des collectivités. Ce sera toujours à Montbrison avec Mme FAVARD avec deux inspecteurs des finances publiques.
- **Ecole : 148 enfants inscrits.** Il faudrait intervenir sur les différentes réunions de rentrée pour parler de l'accueil périscolaire et de la cantine.
- **AG solidarité St Georges :** de nombreuses associations étaient présentes.  
**19, 20 et 21 novembre,** Téléthon. Spectacle le vendredi soir (5 euros avec masque et pass sanitaire), tripes le samedi à 8 h, 14 h, jeux avec le sou des écoles et lâcher de ballon ; 20 h démonstration de twirling et soirée dansante ; dimanche, loto et tombola à 18 h.
- **5 décembre, marché du terroir.** L'association Solidarité St Georges tiendra la buvette et organisera le repas de midi, prochaine réunion le 18 octobre. L'association Dynamic'Gym en difficulté financière souhaite également participer et a donc fait part de son intention de tenir la buvette et de s'occuper des repas.
- **1er octobre,** soirée d'ouverture du Téléthon 2021 à St Romain le Puy.
- **Dynamic' Gym :** réunion le 18 Octobre 2021 à 19h. ????
- **Soirée Flamenco :** 1er Octobre à Saint Georges

### **TOUR DE TABLE :**

- Réunion **commission CAPT** le **21 septembre** à 20 h ;
- La clé de Saint Georges sortira **début Octobre** ;
- Commission **finances** le **4 Octobre à 20 h** ;
- **le 13 Septembre** commission citoyenne et sociale ;
- **Fleurissement** : la commune ne participera pas au label cette année, des améliorations sont à prévoir suite aux conseils des délégués départementaux. Il est important de supprimer des bacs qui demandent beaucoup d'entretien et de privilégier les massifs ;
- Le **CMJ** sera de nouveau réuni prochainement ;
- SIEL enquête sur le décret tertiaire, il faut répondre avant **le 17 Septembre 2021** ;
- Salon sur les transitions énergétiques et de l'éclairage public **le 22 et 23 Septembre 2021** ;
- Suite à une **réunion sur les cours d'eau**, il s'avère que la qualité de l'eau de la Curraize est médiocre ;
- Voierie, réunion le 15 Septembre à 20 h ;
- Rencontre avec les habitants du lotissement des Cèdres Bleus. Tous ne sont pas unanimes concernant le transfert de voirie et réseaux du lotissement à la commune. Discussion riche sur le fonctionnement du lotissement et l'avenir.
- Des incivilités ont eu lieu au stade et au local des associations en face de l'école ;

- **Tiers lieu** : suite au questionnaire une réunion a eu lieu ; deux personnes y ont participé. Mise en route des ateliers en octobre ;
- Espace de la Roche : fouille et démonstration de fabrication d'un mur en pisé le 14-15 octobre ;
- Début des inscriptions du marché du terroir ;
- Il est important de communiquer sur la fermeture exceptionnelle de la Mairie sur illiwap ;
- Liste de distribution : il est important de la remettre à jour chaque année lors de la première distribution de septembre ;
- 443 inscrits à illiwap ;
- Présentation de la Charte Montbrison Forez Transition. Il faudra prévoir une rencontre ;

### **CLOTURE DE LA SEANCE à 23 h 10**

**Prochain conseil municipal  
Le mardi 5 Octobre 2021 à 20h  
A la salle du conseil**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie  
À partir du 14 Septembre 2021.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*